Image not found or type unknown

Est ce une faute grave que d être subordonnée ?

Par **Maatplume**, le **09/11/2014** à **17:09**

Après plus de 30 ans de carrière, une mise à pied conservatoire m est envoyée . Je passe en entretien préalable dans 15 jours.
La faute evoquee n est pas inscrite sur la convocation mais verbalement, on me reproche d avoir modifié des données dans un dossier.
Ces données ont effectivement été modifiée suite à ordre de mon responsable qui a également validé ces modifications. Il est évident que je n imaginais pas une seule seconde faire quelque chose d illégal et n ai répondu Qu a une demande... Est ce que je risque le licenciement ? Je ne sais comment prouver ma bonne foi.

Par **P.M.**, le **09/11/2014** à **17:28**

Bonjour tout d'abord,
L'employeur sur la convocation n'a pas à indiquer le motif mais uniquement l'objet de l'entretien préalable c'est à dire une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement...
Il faudrait savoir comment le responsable a validé la modification des données...
Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation afin que vos explications soient fournies devant témoin...
Il serait toujours temps ensuite de contester la sanction ou le licenciement s'il y en avait de prononcé en fonction des éléments que vous pourriez apporter...

Par **Maatplume**, le **10/11/2014** à **10:50**

Bonjour et merci beaucoup pour cette réponse. Je vais demander à me faire assister.
Les validations ont toujours été faites par mail. J espère que cela suffira à prouver que j ai n ai fait qu appliquer les directives.

Bonne journée et encore merci

Par **P.M.**, le **10/11/2014** à **10:55**

Bonjour,
Ces mails sont donc à conserver précieusement au besoin en les imprimant car cela me paraît être des preuves irréfutables...

Par **Maatplume**, le **10/11/2014** à **11:06**

Merci ! Vous n imaginez pas à quel point ces mots me rassurent. Merci pour ces précieux conseils.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés